

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le
Nº /15.00

Monsieur le Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
K I G A L I

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu en audience Monsieur CAMBIER qui m'avait contacté pour me demander d'examiner le problème de vente de limonades au Stade de NYAMIRAMBO alors que la convention avec la Fédération lui en donne le droit.

Au cours de l'audience, j'ai expliqué à Monsieur CAMBIER qu'il fallait distinguer la vente des boissons au Stade et la publicité; que la vente est une faveur qui lui a été accordée et qu'une autre personne qui voudrait le faire dans les conditions exigées n'en serait pas empêchée.

J'ai évoqué d'autre part le problème de stock que Monsieur CAMBIER voulait organiser dans les vestiaires du Stade. Je lui ai montré des inconvénients d'exiguïté des locaux, des problèmes de sécurité et sur la consommation d'électricité. J'ai aussi évoqué le problème d'utilisation des bouteilles en verre qui sont prohibées par la FIFA pour la consommation des boissons au Stade. Je lui ai parlé également des problèmes de propreté et enfin nous avons discuté de la convention.

A tous ces points, nous avons tiré des conclusions suivantes :

- Concernant le stockage et la commercialisation des boissons non alcoolisées au Stade, j'ai autorisé à la BRALIRWA d'aménager un Kiosque à l'intérieur du Stade dans la zone derrière la grande tribune près des portes d'entrée n° 8 et 5, où il pourra ~~autres~~ ^{autres} ~~pour la commercialisation~~ commercialiser les limonades pendant les matches et qu'éventuellement ce kiosque servira pour la vente des tickets.